

# Info-Cécilois

Journal municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Prochaine date de tombée : 20 février 2019

## **Souper Canadien à Ste-Cécile-de-Lévrard**



**Samedi le 9 février 2019 à 18 h**

**Salle Éric-Côté (228, rue Principale)**

**Les Chevaliers de Colomb et les Loisirs de Ste-Cécile-de-Lévrard vous invitent à vous joindre à eux pour le souper canadien suivi d'une soirée dansante !**

**15\$ par adulte**

**10\$ par enfant (12 ans et moins)**

*Apportez vos consommations !*

**Musique : Robert Hébert**



St-Pierre/Ste-Cécile

**Pour réservation :**

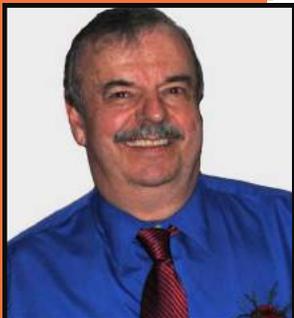
- **Jean-Marie Dionne : 819 448-5465**
- **Simon Brunelle : 819 263-2469**



***Nombre de places limitées !***

***Date limite d'inscription : lundi 4 février***

## Mot du maire



Chers citoyens,  
Chers citoyennes,

Je suis extrêmement fier de constater que le dynamisme de notre municipalité se fait ressentir à tous les niveaux. Nous comptons maintenant quatorze citoyens de plus en 2018 pour atteindre 374 habitants, ce qui est plus qu'il y a dix ans!

### TAXES

En décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires ainsi que le règlement de taxation pour l'année 2019. Vous recevrez au cours des prochains jours votre compte de taxes annuelles pour l'année 2019. Un nouveau rôle d'évaluation est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Les conseillers ont travaillé très fort pour ajuster les taux de taxes en conséquence. Plusieurs auront la chance de voir leur compte de taxes diminuer ou du moins augmenter que très légèrement. Pour ce faire, le taux de taxe foncière diminue cette année pour atteindre 0,93\$ du cent dollars, soit une diminution de 0.02\$ du cent dollars d'évaluation. C'est la même chose pour le remboursement du règlement d'emprunt 2009-02 qui diminue à 0,076\$ du cent dollars d'évaluation. Les compensations pour les autres services restent au même taux que pour la dernière année. Pour toute question en lien avec la taxation, je vous invite à communiquer avec la directrice générale au 819-263-2104.

### PROJETS

Les projets annoncés au début de l'hiver 2018 ont dû être repoussés d'une année. Les travaux de réparation et d'entretien du réseau d'égout seront donc effectués dans la rue principale au cours de l'été 2019. Ces travaux ont été ciblés et jugés prioritaires par les ingénieurs qui ont rédigé notre Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (PI). Ce plan d'intervention a été réalisé dans le cadre du programme sur la taxe d'essence du Québec. Ainsi, les travaux effectués seront entièrement subventionnés. De plus, la réparation du réseau d'égout va également nous permettre d'avancer dans notre projet d'assainissement des eaux usées. Des travaux de pavages, également jugés prioritaires dans le PI, seront effectués dans le rang Saint-François-Xavier. S'ajoutera également du repavage dans le rang Sainte-Cécile Ouest.

### ACTIVITÉS

Je suis très heureux de vous convier le 9 février prochain à notre traditionnel « souper canadien ». Celui-ci est organisé en collaboration par les Chevaliers de Colomb de Sainte-Cécile et Saint-Pierre ainsi que les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Vous trouverez plus d'informations dans les prochaines pages.

Plusieurs belles activités pour les jeunes auront également lieu cet hiver. N'hésitez pas à rester à l'affût de notre page Facebook pour plus d'informations.

Je vous souhaite un très bel hiver à tous!

  
Maire

# Extrait procès-verbal séance régulière du 3 décembre 2018

## **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Mme Amélie Hardy Demers a participé à l'activité de perfectionnement sur les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 le 21 novembre à Drummondville.

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du règlement de taxation aura lieu le 5 décembre à 20h à la salle Éric-Côté.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

### **Bibliothèque**

Le projet La lecture j'en mange a été accepté par le MEES. La municipalité recevra un montant de 10 872\$ pour réaliser ce projet conjointement avec le Centre des femmes Parmi elle.

La Fondation Raymond-Beaudet a remis un chèque de 200\$ pour l'achat de livres.

Une tente de lecture, prêté par le Réseau biblio a été installé en novembre et décembre à la bibliothèque.

### **Régie de la gestion des déchets**

M. Denis Vouligny a été réélu comme président et Carolyne Aubin, vice-présidente de la RIGIDBNY pour la durée d'un an;

Le programme des couches lavables est maintenu ;

La refonte du site internet et du logo de la RIGIDBNY a été accordé à l'entreprise MYMOSA

### **Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

Une fête de Noël pour les enfants aura lieu le dimanche 9 décembre à la salle Éric-Côté.

## **COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 41 110.46 \$:

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement et matériel bureau municipal	208,41 \$
Béton Crête inc.	Béton de remblais	5 576,29 \$
Centre bureautique Mauricie inc.	Contrat photocopieur	97,24 \$
Coop de Parisville	Matériel aqueduc et voirie	93,09 \$
CRSBP	Reliures	16,41 \$
EMCO Corporation	Glycol et lubrifiant pour hivernation bornes fontaines	258,37 \$
Excavation Denis Demers inc.	Achat de ponceaux et remplacement des ponceaux	19 438,49 \$
Fédération québécoise des municipalités	Cours - le comportement éthique	344,93 \$
Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Ymaska	Don pour la campagne 2018	183,50 \$
Fond d'information	Avis de mutation	8,00 \$
Groupe Archambault Inc.	Achat de livres	63,90 \$
Groupe Castonguay	Remplacement lumière de rue	431,16 \$
Hélène Lambert	ménage bureau et salle Éric-Côté	228,75 \$
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	136,85 \$
Huot	Matériel pour l'aqueduc	327,60 \$
Industrielle Alliance	RVER	269,90 \$
Le Sagittaire	Fourniture de bureau, salle Éric-Côté et biblio et Impression Info-Cécilois novembre 2018	416,81 \$
Livraison Renaud-Bray inc.	Achat de livres	33,50 \$
Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.	Achat du terrain	5 700,00 \$

# Extrait procès-verbal séance régulière du 3 décembre 2018

## COMPTES À PAYER (suite)

Matériaux Fortierville	Décoration de Noël salle Éric-Côté	23,95 \$
Mini excavation Ghislain Mailhot	Travaux d'égout, salle Éric-Côté et réparation aqueduc	2 098,29 \$
MRC de Bécancour	Repérage et marquage de la fibre optique, crédit quote-part FQM 2018 et avis public dépôt du rôle 2019	(813,01) \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Entente intermunicipale - aréna et remplacement congé inspecteur municipal	2 416,14 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois novembre 2018	37,83 \$
RIGIDBNY	Collecte des ordures et sélective - décembre 2018	1 987,50 \$
SNC-Lavalin inc.	Plan et devis (50%)	1 195,74 \$
Sogetel	Téléphone bureau et biblio et Internet salle Éric-Côté	319,33 \$
SPAM informatique	Cable DVI pour écran	11,49 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>41 110,46 \$</b>

## DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 4 855.20 \$ ainsi que 4 737.58 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Hydro-Québec	Électricité - station de pompage	1 186,06 \$
Moisson Mauricie/Centre-du-Québec	Aide financière	200,00 \$
Matricule 0748 53 6005	Remboursement versement par SIPC par erreur	3 469,14 \$
Salaires	Salaires nets - novembre 2018	4 737,58 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>9 592,78 \$</b>

## LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Activités salle Éric-Côté	20,00 \$
Bac de vidange	95,00 \$
Fondation Raymond-Beaudet (achat de livres)	200,00 \$
Location salle Éric-Côté	815,00 \$
Remboursement frais de déplacement rencontre d'automne de la bibliothèque	20,25 \$
Remboursement perception des taxes par la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	775,00 \$
Taxes 2017-2018	5 664,89 \$
Trop perçu	111,00 \$
Opérateur en eau potable	135,52 \$
Versement par SIPC par erreur matricule 0748 53 6005	3 469,14 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>11 170,28 \$</b>

## DÉPENSES À APPROUVER

Contrats de travail des employés municipaux 2019

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail a récemment fait l'objet d'une importante révision ;

CONSIDÉRANT QU'une révision des contrats de travail est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire revoir les conditions salariales pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater M. Simon Brunelle, maire pour signer les addendas aux contrats de travail de Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, Josiane Trottier, agente de bureau, M. Mario Demers, inspecteur municipal et opérateur en eau potable et France Légaré, inspectrice en bâtiment.

# Extrait procès-verbal séance régulière du 3 décembre 2018

## Nomination d'un vérificateur financier

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a soumis une proposition d'honoraire pour la réalisation des états financiers 2018, 2019, 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition comprend :

- L'audit des états financiers consolidés;
- La préparation des états financiers et des déclarations fiscales de l'exercice se terminant le 31 décembre de chacune des années;
- La préparation des déclaration de revenus et des annexes pertinentes;
- La présentation des états financiers.

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder à Raymond Chabot Grant Thornton l'audit des états financiers de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour les exercices financiers 2018, 2019, 2020 comme suit :

## Abat-poussière 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a reçu une soumission du groupe Somavrac pour le chlorure de calcium liquide 35% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a besoin de 3 000 litres ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'étendre 3000 litres de chlorure de calcium liquide 35% aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2019 au prix de 0.0.30\$ le litre plus taxes et de mandater la municipalité de Fortierville auprès du Groupe Somavrac.

## Choix de la firme d'architecte pour la réalisation du programme professionnel et technique et programme de construction

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite faire une demande d'aide à l'immobilisation au Ministère de la Culture et des Communications ;

Exercices financiers	Honoraires annuels
31 décembre 2018	9 600 \$
31 décembre 2019	9 850 \$
31 décembre 2020	10 100 \$ * plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment doit faire l'objet d'un programme professionnel et technique réalisé par un professionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de proposition d'honoraire dont voici les résultats :

- Un à un architectes 3 800 \$
- Atelier d'architecture Bo. Co inc. 8 250 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour la réalisation du programme professionnel et technique et le programme de construction à la firme Un à un architectes pour la somme de 3 800\$ plus taxes.

## DEMANDES

### Société d'Histoire et de généalogie Lévrard-Becquets

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire et de Généalogie Lévrard-Becquet a fait parvenir une demande d'aide financière afin de maintenir les services et activités, de développer de façon plus dynamique leur centre de documentation et permettre d'accroître son développement ;

CONSIDÉRANT QUE la SHGLB collabore présentement à la réalisation d'un projet d'histoire du territoire de la seigneurie, depuis les premiers occupants jusqu'à notre époque ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer une aide financière au montant 100,00 \$.

### Chevalier de Colomb – Bingo dindes

CONSIDÉRANT QUE le conseil chevaliers de Colomb 9033 Saint-Pierre-les-Becquets et Ste-Cécile-de-Lévrard tiendra une soirée-bénéfice (bingo dindes) le 7 décembre prochain à la salle Éric-Côté de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour recueillir de l'argent nécessaire pour leurs œuvres pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer une aide financière au montant 100,00 \$.

Messieurs Simon Brunelle, Pierre Carignan, Jean-Marie Dionne s'abstiennent.

# Extrait procès-verbal séance régulière du 3 décembre 2018

## AFFAIRES COURANTES

### Programme d'aide à la voirie locale (PVA) – volet projets particuliers d'amélioration

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Dossier : n° 00026755-1-38060 (17) – 2018-07-10-30

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement **RÉSOLU** et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuve les dépenses d'un montant de 35 793\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnées sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

### Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 35 631\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement **RÉSOLU** et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2019 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débuteront dès 20h aux dates suivantes :

- |                    |                               |                     |                    |
|--------------------|-------------------------------|---------------------|--------------------|
| - Lundi 14 janvier | - Lundi 1 <sup>er</sup> avril | - Mardi 2 juillet   | - Lundi 7 octobre  |
| - Lundi 4 février  | - Lundi 6 mai                 | - Lundi 12 août     | - Lundi 4 novembre |
| - Lundi 4 mars     | - Lundi 3 juin                | - Mardi 3 septembre | - Lundi 2 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

### Liste des personnes endettées pour taxes 2017

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales 2017 ;

IL est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité en leur demandant de régler leur solde d'ici au 31 décembre 2018, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes.

### Politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour se doter d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et la rendre disponible à leurs salariés ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de cette nouvelle politique ;

IL est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et de remettre une copie à chaque employé.

# Extrait procès-verbal séance régulière du 3 décembre 2018

## **Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

## **Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$ ;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Sylvère, Sainte-Marie-de-Blandford, Lemieux, Manseau, Sainte-Françoise, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Fortierville, Parisville, Saint-Pierre-les-Becquets, Deschailons-sur-Saint-Laurent pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

## **Travaux de voirie**

En raison des chutes de neige précoces cette année, la municipalité n'a pu étendre de l'asphalte sur les différents tronçons où des ponceaux ont été changés ainsi où des travaux d'égout ont été faits. De l'asphalte sera fait pour colmater le trou situé près de l'intersection de la rue Saint-Pierre et de la rue principale et des panneaux de signalisation seront installés pour mieux avertir les automobilistes des crevasses causés par les changements de ponceaux.

# Extrait procès-verbal séance régulière du 3 décembre 2018

## Projet collecte des plastiques agricoles avec la RIGIDBNY

CONSIDÉRANT QU'un projet de collecte des plastiques agricoles a lieu dans d'autres MRC;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs agricoles peuvent avoir accès à un incitatif financier à l'achat de bac de 1100 litres ou de conteneur de quatre ou six verges cubes ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs producteurs agricoles ont démontré de l'intérêt pour acquérir, à moindres coûts, des conteneurs pour recueillir les plastiques agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard considère que ce projet est important pour l'environnement et faciliterait la gestion quotidienne des plastiques agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande à la RIGIDBNY de mettre en place des options d'optimisation de la collecte pour les plastiques agricoles.

## AFFAIRES NOUVELLES

### RÈGLEMENTS

**Avis de motion : Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrrages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2018**

**Avis de motion : Règlement sur la rémunération des élus municipaux**

**Règlement : programme de revitalisation — RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06**

Les règlements et avis public sont disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture et en tout temps sur le site Internet de la municipalité.

**Info  
municipalité**

## Déneigement des rues et rangs



*Un petit rappel pour la période hivernale*

- Déposez vos bacs de déchets et de récupération sur votre terrain au lieu de la voie publique.
- Balisez vos installations (entrée, stationnement, boîte aux lettres, etc).
- Ne jetez pas la neige provenant de votre terrain sur la voie publique.

N'oubliez pas que les **routes Amédé-Neault, Lamothe, Ernest-Dubois et Poisson** sont fermées pendant toute la durée de la période hivernale.

Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à joindre le bureau municipal au 819 263-2104.



## **Bureau poste** **Sainte-Cécile-de-Lévrard**



**Adresse :** 232, rue Principale,  
Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0

**Téléphone :** 819-263-0178

### Heures et jours d'ouverture :

<b>Lundi</b>	8:30-12:00 - 14:00-16:45
<b>Mardi</b>	8:30-12:00 - 14:00-16:45
<b>Mercredi</b>	8:30-12:00 - 14:00-16:45
<b>Jedi</b>	8:30-12:00 - 14:00-17:30
<b>Vendredi</b>	8:30-12:00 - 14:00-16:45

- ◆ Nous voulons rappeler en cette belle saison de neige de bien dégager vos boîtes pour faciliter notre travail en toute sécurité.

*Ruth Provencher et Christine Dionne*

# *Extrait procès-verbal séance spéciale du 5 décembre 2018*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont prévu les dépenses suivantes à savoir :

<b>REVENUS</b>	
Taxes foncières	432 437,00 \$
Taxes, compensation et tarification	116 204,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	5 000,00 \$
Transfert	119 217,00 \$
Services rendus	9 949,00 \$
Impositions de droits	21 250,00 \$
Intérêts sur arrérages	1 500,00 \$
Intérêts sur placements	3 700,00 \$
Autres revenus	550,00 \$
<b>Total</b>	<b>709 807,00 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	209 051,00 \$
Sécurité publique	103 149,00 \$
Transport	213 955,00 \$
Hygiène du milieu	136 697,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 975,00 \$
Loisirs et culture	31 937,00 \$
Frais de financement	12 043,00 \$
<b>Total</b>	<b>709 807,00 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
<b>Financement</b>	
Remboursement de la dette à long terme	(20 700,00 \$)
<b>Affectations</b>	
Activités d'investissement	(38 500,00 \$)
Excédent accumulé	(0,00 \$)
<b>Sous-total</b>	<b>(38 500,00 \$)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>(59 200,00 \$)</b>

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de 2019 doit être adopté et que les différents taux de taxes doivent être adoptés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le budget 2019.

## **RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté le budget de l'exercice financier 2019 en date du 5 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte le règlement numéro 2017-3 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

# Extrait procès-verbal séance spéciale du 5 décembre 2018

## SECTION I DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article qui leur sont ci-après attribués :

- 1° l'expression « immeuble résidentiel » désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.
- 2° l'expression « immeuble commercial » désigne tout local dans lequel est exercé à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.
- 3° l'expression « immeuble industriel » désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.
- 4° l'expression « immeuble agricole » désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

## SECTION II TAXES FONCIÈRES

2. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2018 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à quatre quinze-sous (0.93\$) du cent dollars (100 \$).
3. Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 2009-02 portant sur la réfection de l'aqueduc, l'égout sanitaire et de l'égout pluvial, une taxe spéciale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2018 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à huit sous et demi (0.076 \$) du cent dollars (100\$).

## SECTION III COMPENSATIONS

### 4. Compensation pour le service d'aqueduc

Afin de payer le service de la fourniture d'eau et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

• Résidences (par unité de logement)	335,00 \$
• Pour commerce et ferme	375,00 \$
• Pour ferme EAE	660,00 \$
• Pour chalet	185,00 \$
• Pour terrain vacant	150,00 \$

### Exceptions :

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée. Si un matricule possède deux entrées d'eau, deux compensations pour le service d'aqueduc seront exigées selon la nature de l'exploitation.

### 5. Compensation pour le service d'égout

Afin de payer le service du réseau d'égout et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

• Résidences (par unité de logement)	55,00 \$
• Pour commerce et ferme	55,00 \$
• Pour ferme EAE	55,00 \$
• Pour chalet	55,00 \$
• Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	55,00 \$

### Exception :

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

# Extrait procès-verbal séance spéciale du 5 décembre 2018

## **6. Réserve financière pour l'assainissement des eaux usées**

Afin de créer une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement) 65,00 \$
- Pour commerce et ferme 65,00 \$
- Pour ferme EAE 65,00 \$
- Pour chalet 65,00 \$
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets 65,00 \$

### **Exception :**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

## **7. Compensation pour le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles**

Afin de payer le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement) 134,00 \$
- Pour commerce et ferme 134,00 \$
- Pour ferme EAE avec animaux d'élevage 134,00 \$
- Pour ferme EAE sans animaux d'élevage 134,00 \$
- Pour chalet 67,00 \$

### **Exceptions :**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée. Lorsqu'il y a une ferme ayant des animaux sans résidence sur un matricule, une compensation est exigée.

## **8. Compensation pour le service de lumières de rue**

Afin de payer le service du réseau de lumières de rue et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation représentant 40% des frais inhérents au service de lumière de rue de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité qui sont desservis par le service, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant:

- Résidences (par unité de logement) 25,00 \$
- Pour commerce et ferme 25,00 \$
- Pour chalet 25,00 \$
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets 25,00 \$

### **Exception :**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

## **9. Compensation pour le déploiement de la fibre optique**

Afin de payer le service de déploiement de la fibre optique et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Bâtiment 48,00 \$

## **10. Pour les propriétaires d'immeubles membres de la Société d'aqueduc du haut du quatrième rang en la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard**

465, rang Saint-François-Xavier	Résidence : 260\$ / chaque
453, rang Saint-François-Xavier	
439, rang Saint-François-Xavier	
411, rang Saint-François-Xavier	
368, rang Saint-François-Xavier	

# Extrait procès-verbal séance spéciale du 5 décembre 2018

407, rang Saint-François-Xavier	Deux résidences	520\$
	Animaux	50\$

415, rang Saint-François-Xavier	Résidence	260\$
	Animaux	50\$

445, rang Saint-François-Xavier	Résidence	260\$
	Animaux	1 488\$

## 11. Pour les propriétaires d'immeubles membres de la Coopérative d'aqueduc du 5<sup>e</sup> rang de Sainte-Sophie-de-Lévrard

525, rang Saint-Ovide	Résidence	360\$ / chaque
521, rang Saint-Ovide		
505, rang Saint-Ovide	Remboursement de la dette	137\$ /chaque

503, rang Saint-Ovide	Résidence	360\$
	Remboursement de la dette	137\$
	Animaux (12\$/animal)	720 \$
	Remboursement de la dette (5\$/animal)	300 \$

### SECTION IV

#### DÉBITEUR

12. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au sens du présent règlement, le *débiteur* est défini comme étant le propriétaire au sens de la Loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

### SECTION V

#### PAIEMENT

13. Le débiteur de taxes municipales pour 2019 a le droit de payer en 3 versements égaux:
- 1° le premier étant dû le 18 mars 2019, représentant (33.33%) du montant total;
  - 2° le deuxième versement étant dû le 17 juin 2019, représentant (33.33%) du montant total;
  - 3° le troisième versement étant dû le 16 septembre 2019, représentant (33.33%) du montant total;
14. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.
15. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.
16. Les prescriptions du présent article s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction du rôle d'évaluation, le premier versement est dû trente (30) jours après l'envoi des comptes, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de 90 jours à la date d'exigibilité du premier versement. Le troisième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 90 jours à la date d'exigibilité du deuxième versement.

# Extrait procès-verbal séance spéciale du 5 décembre 2018

## SECTION VI INTÉRÊTS ET FRAIS

17. Les taxes portent intérêt, à raison de 18% par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.
- Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.
18. Des frais d'administration au montant de 20\$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.

## SECTION VII DISPOSITIONS DIVERSES

19. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.
20. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.
21. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2019.
22. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



*Crédit photo : Amélie Hardy Demers*



*Crédit photo : Amélie Hardy Demers*



*Crédit photo : Marie-Lou Alarie*



### Calendrier des séances du conseil pour 2019

Ces séances se tiendront les lundis et débiteront à 20 h à la salle multifonctionnelle Éric-Côté (228, Principale)

4 février	6 mai	12 août	4 novembre
4 mars	3 juin	3 septembre	2 décembre
1er avril	2 juillet	7 octobre	

### **Pour nous joindre :**



819.263.2104



info@stececiledelevrard.com



stececiledelevrard.com



Sainte-Cécile-de-Lévrard

### **Heure d'ouverture du bureau municipal**

Lundi au mercredi	De 9 h à 12 h De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h

Le bureau municipal sera fermé

Vous avez eu par la poste dernièrement votre reçu de paiement pour la période de taxation concernant l'année 2018. Vous recevrez vers la fin du mois de janvier votre compte de taxes pour l'année 2019. Voici les dates à retenir concernant les dates limites pour les paiements de taxes municipales :

*-18 mars 2019*

*-17 juin 2019*

*-16 septembre 2019*



### DEMANDE DE PERMIS

**N'OUBLIEZ PAS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION AU BUREAU MUNICIPAL AVANT D'EFFECTUER VOS TRAVAUX.**

Le permis est émis dans un délai n'excédant pas trente (30) jours suivant la date de réception de la demande de celle-ci. Un permis doit être émis avant le début des travaux.

- Construire
- Rénover
- Transformer ou agrandir un bâtiment
- Déplacer ou démolir tout bâtiment
- Une clôture
- Une piscine
- Refaire la couverture des bâtiments
- Changer des fenêtres
- Etc...



**Pour plus d'informations sur les demandes de permis et les normes et règlements, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur en bâtiment France Légaré au 819 263-2104.**



## HORAIRE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRATION

<p><b>RÉCUPÉRATION</b></p>	<p>La collecte se fera <b>chaque mardi</b>, et ce, à toutes les semaines.</p> <p><i>*Lorsque vous placez votre bac à récupération (bleu) pour la collecte, assurez-vous de placer les roues de votre bac vers votre maison.</i></p>
<p><b>ORDURES</b></p> 	<p><b>Au deux semaines d'octobre à mars</b></p> <p><i>* Assurez-vous de mettre votre bac la veille, car le camion peut passer, sans préavis, de très bonne heure le matin. Les roues doivent être vers votre maison.</i></p>
<p><b>COLLECTE ENCOMBRANTS GROSSE VIDANGE</b></p> 	<p><b>12 février 2019</b></p> <p><i>* Une unité d'occupation ne doit pas avoir plus de 4 verges cubes d'encombrants à sa collecte aux deux mois, soit l'équivalent du contenu d'une boîte de camionnette de grosseur normale.</i></p>
<p><b>CONTENEUR MATÉRIELS INFORMATIQUES</b></p> 	<p>Un conteneur pour la <b>récupération de matériels informatiques</b> est disponible au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture.</p> <p><i>Matières acceptées : ordinateur, portable, tablette, imprimante, téléphone, cellulaire, clavier, souris, câble, télécommande, télécopieur, lecteur, appareil photo numérique, router, clé USB, console de jeux, écran, téléviseur....</i></p>
<p><b>RECYCLAGE PILES ET CARTOUCHES D'ENCRE</b></p> 	<p><i>Il vous est maintenant possible de <b>recycler vos piles et cartouches d'encre</b> usagées au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture.</i></p>



## HORAIRE DES COLLECTES 2019

COLLECTES D'ORDURES & MATIÈRES RECYCLABLES

2	15	29	JANVIER	2*	9	16	23	30	JUILLET	
	12*	26	FÉVRIER	6	13*	20	27		AOÛT	
	12	26	MARS	3	10	17	24		SEPTEMBRE	
2	9*	16	23	30	AVRIL		1	8	22	OCTOBRE
	7	14	21	28	MAI			5*	19	NOVEMBRE
	4*	11	18	25	JUIN		3	17	31	DÉCEMBRE



## Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

PAGE 16



Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. souhaitent renouveler son logo ainsi que la mission du comité. Pour nous aider dans notre réflexion, nous aimerions connaître vos suggestions de thème et de logo. Pour avancer positivement dans notre questionnement, nous désirions savoir ce que représentent pour vous les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

Nous prendrons toutes les suggestions afin de créer un nouveau logo ainsi qu'une nouvelle page Facebook à l'image des gens de la place !

Activités à venir :

- Souper Canadien,  
samedi le 9 février à 18 h
- Festival d'hiver,  
samedi le 2 mars prochain (programmation à venir)

Date limite  
pour réserver :  
4 février

**Souper Canadien à Ste-Cécile-de-Lévrard**  
Samedi le 9 février 2019 à 18 h  
Salle Éric-Côté (228, rue Principale)

Les Chevaliers de Colomb et les Loisirs de Ste-Cécile-de-Lévrard vous invitent à vous joindre à eux pour le souper canadien suivi d'une soirée dansante !

15\$ par adulte  
10\$ par enfant (12 ans et moins)

Musique : Robert Hébert

Appartez vos consommations !

Pour réservation :  
• Jean-Marie Dionne : 819 448-5465  
• Simon Brunelle : 819 263-2469

## Programme à Ste-Cécile-de-Lévrard

Programme de

# revitalisation

pour l'année 2019

**Avis à tous les résidents du secteur urbain ainsi que  
des zones A-01 et A-04**

**VOUS POUVEZ ÊTRE ADMISSIBLE A UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR TOUTE  
NOUVELLE CONSTRUCTION DE 80 000\$ ET PLUS OU UNE RÉNOVATION D'UN  
IMMEUBLE RÉSIDENTIEL POUR UN MONTANT DE 5 000\$ ET PLUS.**

\*CERTAINES CONDITIONS SONT APPLICABLES.

**POUR PLUS D'INFORMATION, VISITER NOTRE SITE INTERNET OU COMMUNIQUER AVEC  
LA MUNICIPALITÉ AU 819 263-2104.**



**Zone A-01: du 284 au 398 rang Ste-Cécile  
du 401 au 465 rang St-François-Xavier  
49101 et 409103 route 218**

**Zone A-04: du 105 au 219 rang Ste-Cécile**



# ATELIER PEINTURE



Merci à Francine Beaudet, au Fonds culturel et aux 11 petits artistes pour leur participation à cette belle activité !



Le Fonds culturel a été rendu possible  
Grâce aux partenaires de l'entente de développement culturel



## La lecture 'en mange

Animation de lecture suivie  
d'un atelier de cuisine !

**Pour qui :** Les enfants de 5 à 9 ans accompagné d'un parent

**Quand :** Les vendredis pédagogiques de 9 h 30 à 11 h  
(8 et 22 février, 8 et 22 mars, 5 et 19 avril, 3 et 17 mai et 10 juin)

**Où :** Salle Éric-Côté (228, rue Principale, Ste-Cécile-de-Lévrard)

**Coût :** Gratuit ! Transport par autobus ou taxi inclus au besoin.

Volet lecture animé par :  
Lyne Richard

Volet culinaire animé par:  
Kathleen Dubois  
(Centre de femmes)

Avec la participation financière de :



Venez écouter une histoire et cuisiner une  
recette sous la thématique du livre tout à fait  
gratuitement (transport et ingrédients inclus) !

Inscription obligatoire via :

Sainte-Cécile-de-Lévrard ou au 819 263-2104

Maximum de 10 enfants, priorité aux citoyens de  
Ste-Cécile jusqu'au 14 janvier 2019

Mandolyne  
tourne la vie

Volet lecture animé  
par Lyne Richard  
(Mandolyne)

Une belle activité pour  
mélanger lecture et cuisine !

Quelques places encore disponibles !

Date limite pour s'inscrire : 4 février





## Carnaval d'hiver



L'École la Source tiendra son carnaval d'hiver au mois de février prochain.

Au programme : randonnée en forêt, pique-nique extérieur, invitation de l'école la Nacelle pour une journée d'activité...

Beaucoup de plaisir en perspectives!

## Comédie musicale

L'École la Source est en pleine préparation pour sa comédie musicale qui se tiendra au mois de mai prochain.

Plus de détails à venir dans les prochains mois.

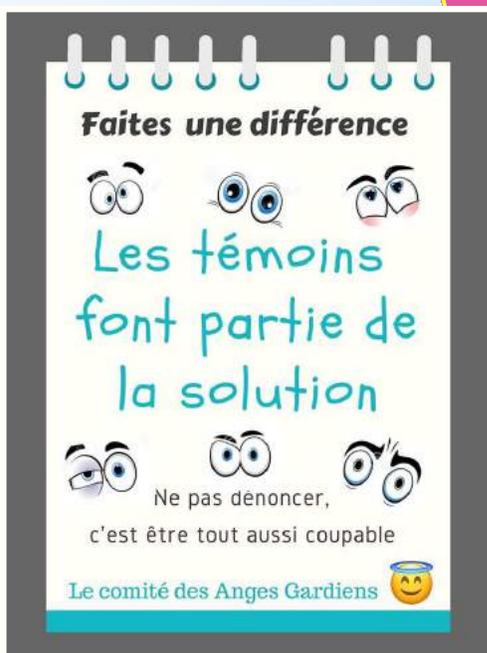


**f** : La Nacelle-la Source



Le comité de bienveillance de l'école, les Anges Gardiens, vous présentera quatre affiches créées spécialement pour lancer une campagne de sensibilisation en termes de lutte à l'intimidation.

École secondaire Les Seigneuries



[www.esls.net](http://www.esls.net)



École secondaire Les Seigneuries



**Coïn  
Biblio**

La bibliothèque sera fermée  
du 21 décembre au 6 janvier  
pour la période des fêtes !

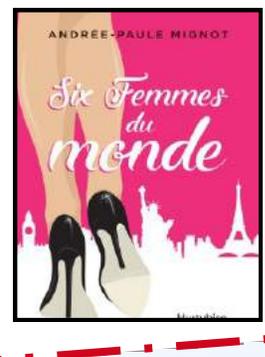
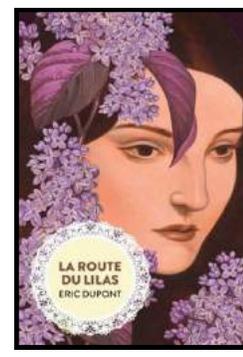
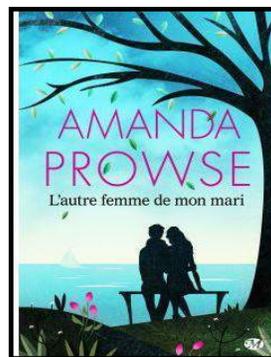
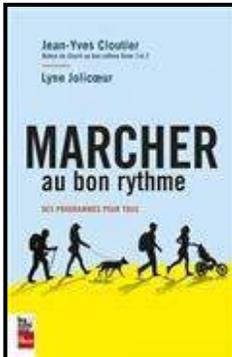
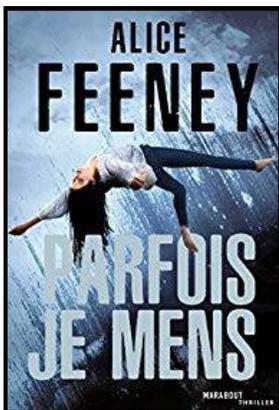
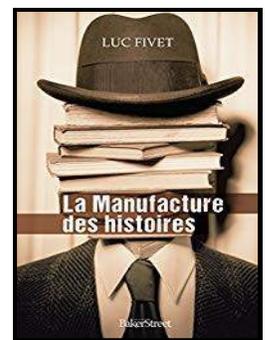
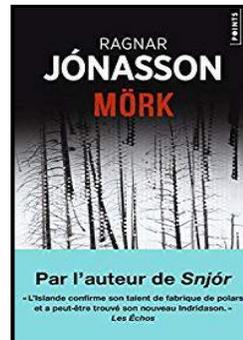
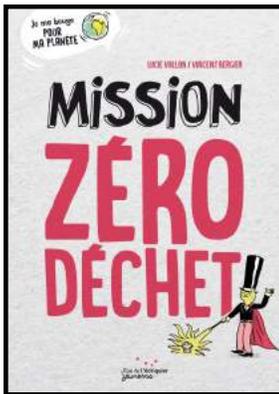
**Nouveauté**

## Bibliothèque municipale

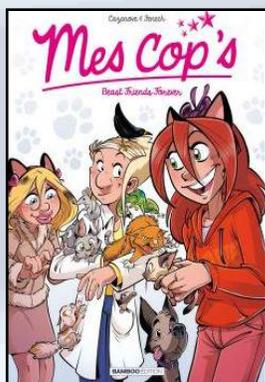
**Adresse :** 234, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0  
**Téléphone :** 819 263-0368  
 \*Vous pouvez laisser des messages en tout temps sur le répondeur  
**Courriel :** biblio113@reseaubibliocqlm.qc.ca  
**Site Internet :** www.mabibliotheque.ca  
**Suivez-nous sur** : Bibliothèque municipale de Ste-Cécile-de-Lévrard

### Heures et jours d'ouverture – Fermée les jours fériés

<b>Lundi</b>	19h30 à 20h30
<b>Mardi</b>	18h30 à 19h30
<b>Vendredi</b>	10h00 à 11h00
<b>Le 1er samedi du mois</b>	13h30 à 14h30



**Nouveautés**



**Lj** Lecture Jeunesse



Coïn  
Biblio

# activités de la bibliothèque

100%  
GRATUIT

## Activités à venir :



La lecture  'en mange Les vendredis pédagogiques (voir publicité p. 18)

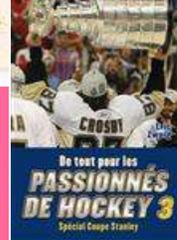
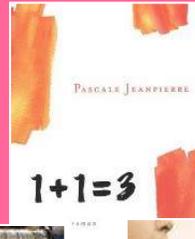


Sourilire: mardi le 5 mars prochain à 10 h

FÉVRIER MOIS



Nos livres  
coup de cœur

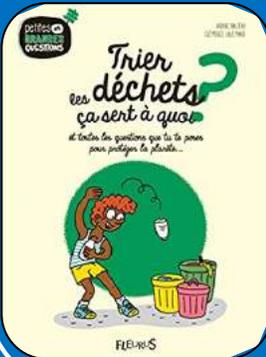
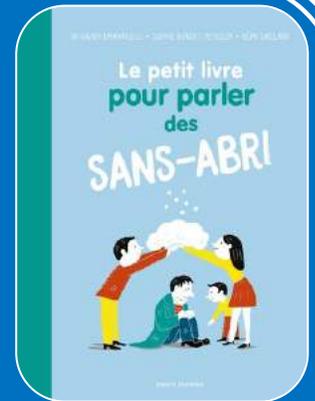


## Trousses de lecture sur la sensibilisation sur la société

En voici quelques exemples :

Collection de documentaires répondant aux questions des enfants sur des faits de société. Ici, les questions sont liées à **l'itinérance** et à **la pauvreté**: "Qui sont les gens qui vivent dans la rue?", "Y a-t-il des enfants qui vivent dans la rue?", "Pourquoi y a-t-il autant de pauvres dans notre pays?", "Sont-ils vraiment pauvres ou font-ils semblant pour gagner de l'argent?", "Pourquoi certains préfèrent mendier plutôt que travailler?", etc. Des encadrés fournissent un surplus d'informations sur les sujets abordés.

Des illustrations de type BD, pleines d'humour, accompagnent les réponses rassurantes, concises et claires.



Série documentaire où l'on propose de répondre aux petites et grandes questions des enfants sur un thème de la vie d'aujourd'hui, à travers des textes accessibles, précis et étayés de références. Le tout est présenté dans une mise en page décontractée, appuyée d'exemples tirés de la vie quotidienne des jeunes, et illustré d'amusantes images de synthèse BD. Des rubriques "Le sais-tu?", animée ici par un petit globe terrestre précisent certains aspects importants liés au sujet. Dans ce numéro qui aborde le thème de **l'empreinte écologique**, on tente de répondre aux questions courantes, mais aussi cocasses, telles que: Est-ce que c'est vrai que la Terre est en danger? - La couche d'ozone est-elle toujours trouée? - Trier les déchets ça sert à quoi? - Faut-il arrêter de manger de la viande? -, etc. En plus, d'autres considérations plus techniques ou scientifiques.



# SSIRMRCB BULLETIN PRÉVENTION 2019

## BONHEUR, SANTÉ ET SÉCURITÉ

### NOS MEILLEURS VOEUX

Au nom de toute l'équipe du SSIRMRCB, j'aimerais vous souhaiter une très belle année 2019 remplie de petits et grands bonheurs entourés des gens que vous aimez. De nouvelles activités seront au programme de la prochaine année, en plus de nos classiques comme les portes ouvertes de caserne et le fameux camp 911.



Soyez à l'affût de notre page Facebook ([facebook.com/SSIRMRCB](https://facebook.com/SSIRMRCB)), ainsi que les journaux locaux pour les détails.

## CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE

### ÉVITEZ LES FEUX DE CHEMINÉE

Notre hiver 2018-19 est, depuis son arrivée, une championne du yo-yo ! Nous avons eu des froids sibériens suivi le lendemain par une douce journée printanière et vice/ versa ce qui cause un risque plus grand de feu de cheminée. Voici donc des petits rappels importants pour éviter ce genre de situation :

- Prenez le temps de faire une inspection visuelle de l'intérieur de vos conduits au mi-saison de chauffage afin de vérifier l'accumulation de créosote.
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète.
- À cause du froid qui crée une pression négative dans votre cheminée, prenez le temps de bien réchauffer



les conduits en ne brûlant que du papier ou du petit bois pendant quelques minutes.

- Ne brûlez que des bûches! Évitez tout autre combustible tel que du bois traité, peints et déchets de toutes sortes.
- Par vents forts, réduisez la quantité de bûches que vous mettez normalement en même temps dans l'appareil à combustion.
- Choisissez du bois dur, comme le chêne, l'érable ou le hêtre. Il doit être sec depuis au moins six mois.
- Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.

### SI UN INCENDIE SE DÉCLARE DANS VOTRE CHEMINÉE, NE PERDEZ PAS DE TEMPS !

- Fermez la clé de votre appareil à combustion;
- Procédez à l'évacuation de l'habitation;
- Rendez-vous au point de rassemblement;
- Contactez le 9-1-1.

## NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie.

N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Guy Lemieux,  
Agent en prévention incendie  
[g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca](mailto:g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca)



Société d'Histoire  
et de Généalogie  
Lévrard-Becquet,  
fondée en août 2002,  
sur les bases de la  
Seigneurie  
Lévrard-Becquet;  
elle se veut la mémoire  
de nos ancêtres.

## Société d'Histoire et de Généalogie Lévrard-Becquet

www.shglb.com info@shglb.com

### Les premiers Hommes

Il y a 3 000 ans, des Hommes, peu nombreux encore, parcouraient déjà le territoire où nous vivons actuellement; ils se nourrissaient des produits de la nature; le gibier était abondant, le poisson aussi; la terre donnait des petits fruits sauvages et certains avaient découvert la culture de légumes, courges, haricots, maïs.

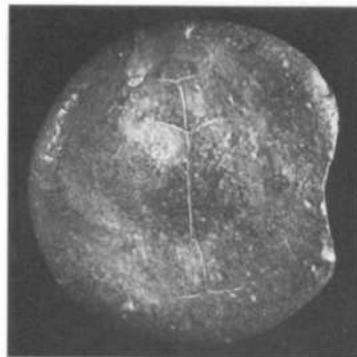
La vallée du St-Laurent était un axe de circulation majeur que ce soit pour des échanges entre tribus, la quête de nourriture, la recherche de zones d'hivernage, les raids contre des ennemis.

Certaines peuplades ont été repoussées par d'autres tribus qui recherchaient des territoires assez vastes pour assurer leur survie; c'était « struggle for life », la lutte pour la vie. Le phénomène est encore présent de nos jours, à l'échelle mondiale.

On a retrouvé des traces de présence amérindienne dans la région de Bécancour, des ruines d'habitations, des pierres taillées en forme de pointes de flèches ou de grattoirs, des outils faits à partir d'os de cerfs, des poteries.

Le site du Cap St-Claude où se situe l'église actuelle de St-Pierre-les-Becquets était certainement un lieu recherché pour établir un campement; la vue s'étendait fort loin aussi bien en amont qu'en aval, le lieu surplombait les berges du fleuve et les falaises protégeaient des incursions; il ne manquait pas de bois pour la construction d'abris et pour faire rôtir le gibier abondant; le terrain bien ventilé n'était pas marécageux. Le ruisseau de l'église donnait à cette époque une eau pure, sans compter le fleuve qui servait d'autoroute, ses réserves de poissons, ses anguilles et esturgeons, ses canards et bernaches.

À quelques kilomètres plus à l'ouest l'archéologue Normand Clermont a étudié des pierres calcaires gravées trouvées par Lionel Villeneuve sur sa propriété du 568 Marie-Victorin; elles datent de la période sylvicole, avant l'arrivée des européens, mais leur usage ou leur signification restent encore obscurs.



Ainsi, avant l'arrivée des Blancs, des indigènes affirmaient leur présence dans la région, établissaient des campements provisoires ou permanents, sillonnaient le territoire à la recherche de nourriture, établissaient des contacts avec des groupes apparentés ou repoussaient les adversaires, échangeaient des biens, pierres taillées, outils, ornements.

Iroquoiens et Algonquiens se partageaient la région de façon différente avant l'arrivée des européens; les occupations du territoire par les Algonquiens étaient saisonnières et non permanentes contrairement aux Iroquoiens.

Puis les Blancs firent leur apparition...

À suivre



**Du 3 au 9 février 2019**

**SEMAINES  
DES ENSEIGNANTS**

Semaine de prévention  
du suicide  
3 au 9 février 2019

**PARLER DU SUICIDE  
SAUVE DES VIES**

[CommentParlerDuSuicide.com](http://CommentParlerDuSuicide.com)



**février**

Du 11 au 15 février 2019

**LES JOURNÉES DE LA  
PERSÉVÉRANCE  
SCOLAIRE**



**15 février - jour du drapeau nationale du Canada**



Si vous désirez publier un texte, une publicité ou un message, l'Info-Cécilois est un moyen efficace et à peu de frais pour rejoindre les Cécilois et Céciloises !

Vous pouvez faire parvenir votre matériel par courriel au :  
[info@stececiledelevrard.com](mailto:info@stececiledelevrard.com)

Tarif de publication		
Format	1 parution	10 parutions
Carte d'affaire	10.00 \$	50.00 \$
1/3 de page	15.00 \$	100.00 \$
½ page	20.00 \$	120.00 \$
1 page	25.00 \$	175.00 \$

Date de tombée 2019		
20 janvier	20 avril	20 août
20 février	20 mai	20 septembre
20 mars	20 juin	20 octobre
20 novembre		

\*pas de parution en juillet et décembre

Nos publicitaires

## Cotiser à son REER ou à son CELI, c'est maintenant!



Prenez le temps de trouver  
votre bonne combinaison  
d'épargne dès aujourd'hui.

Date limite pour cotiser au REER :  
1<sup>er</sup> mars 2019

1 800 CAISSES | 819 298-2844  
[desjardins.com/reer-celi](http://desjardins.com/reer-celi)  
[desjardins.com/simplicité](http://desjardins.com/simplicité)

 **Desjardins**  
Caisse de Gentilly-Lévrard-  
Rivière du Chêne

Téléphone :  
819 298-3366  
Sans frais :  
1 866 393-2134  
[www.tpmrcb.ca](http://www.tpmrcb.ca)



## Prochain transport vers Trois-Rivières 14 février 2019

  
**TRANSPORT**  
des personnes  
MRC de Bécancour

